



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# Négociation salariale 2017

## Population sédentaire

Boulogne-Billancourt, 14 mars 2017

### NOTRE CONSTAT

Par 2 fois en fin d'année 2016, la forte mobilisation des salariés a démontré leur attachement à la pérennité et au développement du Groupe. Elle a aussi, en contribuant à faire adopter le plan financier, sauvé le poste, «l'employabilité» et la possibilité de toucher les bénéfices de leurs actions, des membres de la Direction et en premier lieu, des mandataires sociaux.

Dans un contexte économique toujours difficile, la CFDT réitère que c'est la mobilisation de TOUS les salariés qui est une des clés essentielles pour retrouver le chemin de la croissance.

**En écho à leur investissement au quotidien et dans la durée, les salariés attendent maintenant une juste reconnaissance de leurs efforts par une revalorisation significative de leur salaire. Pour la CFDT, le salaire reste en effet la contrepartie principale du travail du salarié et de son engagement.**

Nous sommes donc fidèles à notre position de soutenir **des revendications salariales crédibles**, qui rémunèrent vraiment **l'investissement au quotidien** sous forme **d'augmentations générales** puisque TOUS participent aux résultats de l'entreprise. Nos revendications prennent en compte notamment :

- un taux d'augmentation global des salaires appliqué dans les entreprises françaises de 2,7 % en 2016\* donc bien supérieur à celui appliqué dans notre entreprise : 1,5 % en 2016.
- une inflation majoritairement estimée légèrement supérieure à 1% en 2017.

\* selon les cabinets spécialistes en ressources humaines et rémunération

### NOS REVENDICATIONS

**La CFDT demande une AUGMENTATION GENERALE DE 3% minimum pour TOUTES les populations sédentaires, de statut CADRE (niveau 2 inclus) et NON CADRE.**

Elle ne cautionnera donc pas une absence d'augmentation générale pour une catégorie, comme pour certaines populations cadre les années précédentes.

Concernant les **augmentations individuelles (AI)**, la CFDT préconise :

- qu'elles soient **supérieures à 1,5 % du salaire brut annuel** afin d'éviter l'effet «saupoudrage» ;
- que tous les salariés soient informés individuellement chaque année s'ils bénéficient ou non d'une AI, et que cette décision soit notifiée et motivée sur un support partagé (TalentSoft).

Concernant les **promotions**, la CFDT demande qu'elles soient **accompagnées d'une augmentation de salaire**, déconnectée de l'enveloppe dédiée aux augmentations individuelles.

Délégation CFDT participant à cette négociation :

- Patrice ADAM (DOSD Eysines), délégué du personnel et Secrétaire du CHSCT SO / 06 43 87 67 34
- Laurent BERNARDI (SLN), délégué syndical Citylights, DP, RS CHSCT IdF-GO / 06 70 77 34 85
- Abeille DENIAU (COMM), déléguée syndicale Citylights / 06 22 23 55 68
- Diane LASSALLE (TLV Lyon), déléguée du personnel / 06 19 51 01 78

Belhassen ESSAADI - Délégué syndical central - 06 80 94 63 55

Nadine CHAMPROU - Déléguée syndicale - 06 70 19 76 51

**CFDT SoLocal-PagesJaunes**

 **CFDT.SolocalGroup**

cfdt.solocalgroup@gmail.com

cfdt.pagesjaunes@gmail.com